

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNES DE REZE ET DE BOUGUENAI – SOCIÉTÉ ERENA

Par arrêté préfectoral n° 2021/ICPE/141 en date du 01 juin 2021, une enquête publique est ouverte dans les mairies de Rezé et de Bouguenais, pendant une période de 15 jours du 28 juin 09h00 au 12 juillet 2021 17h30 inclus, portant sur la demande présentée par la société ERENA en vue d'obtenir la régularisation de la demande d'implantation d'une chaufferie sur la commune de Rezé, suite à l'arrêt qui a sursis à statuer de la Cour Administrative d'Appel de Nantes.

Monsieur Gérard Lafage, ingénieur divisionnaire des Travaux Public de l'Etat à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir dans les mairies de Rezé et de Bouguenais les observations du public aux dates et heures ci-après :

- Lundi 28 juin 2021 de 9h00 à 12h30 en mairie de Rezé
- Mardi 29 juin 2021 de 13h30 à 17h30 en mairie de Bouguenais
- Samedi 03 juillet 2021 de 9h00 à 12h00 en mairie de Rezé
- Lundi 05 juillet 2021 de 9h00 à 12h00 en mairie de Bouguenais
- Mercredi 07 juillet de 14h00 à 17h30 en mairie de Rezé
- Samedi 10 juillet 2021 de 9h00 à 12h00 en mairie de Bouguenais
- Lundi 12 juillet 2021 de 14h00 à 17h30 en mairie de Rezé

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, dans les mairies de Rezé et de Bouguenais, aux jours et heures d'ouverture des services du public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur la plate-forme numérique accessible ici : <http://chaufferie-californie-reze.enquetepublique.net> ou depuis le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet dans les mairies de Rezé et de Bouguenais. Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur à la mairie de Rezé (Place J.B. Daviais, 44400 Rezé) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : chaufferie-californie-reze@enquetepublique.net ou directement sur le site du registre dématérialisé (<http://chaufferie-californie-reze.enquetepublique.net>). La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la stricte période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public dans les mairies de Rezé et de Bouguenais pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la société ERENA, dont le siège social est situé 26 et 26 bis quai François Mitterrand – 44200 Nantes

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation environnementale délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.